



TABLEAU COMPARATIF COUPLES MARIÉS - CONCUBINS - PACS

	Communauté réduite aux acquêts		Communauté de meubles et acquêts		Communauté universelle		Régimes séparatistes Concubinage PACS	
	Biens propres	Bien communs	Bien propres	Biens communs	Biens propres	Biens communs	Biens propres	Bien indivis
BIENS RECUS PAR SUCCESSION OU DONATION AVANT LE MARIAGE *								
Biens mobiliers	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☒	☐
Biens immobiliers	☒	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☐
BIENS ACHETÉS AVANT LE MARIAGE *								
Biens mobiliers	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☒	☐
Biens immobiliers	☒	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☐
BIENS RECUS PAR SUCCESSION OU DONATION PENDANT LE MARIAGE *								
Biens mobiliers	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☒	☐
Biens immobiliers	☒	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☐
BIENS ACHETÉS PENDANT LE MARIAGE *								
Biens mobiliers	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
Biens immobiliers	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒

*Ou vie commune si PACS ou concubinage.

Notions :	Couple marié	PACS	Concubinage
Fiscalité :	1 seule déclaration		2 déclarations séparées
	1 seule taxe d'habitation		2 taxes d'habitation
Donation :	Abattement de 80.724 Au delà : 20% - 2.793 € de 31.866 € à 552.324€		Pas d'abattement Taxation à 60% dès le 1er €.
Succession :	Exonération	Exonération , uniquement si testament.	Abattement de 1.594€ Au delà : 60%